



Bruxelles, le 26.2.2015
SWD(2015) 29 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

**Rapport 2015 pour la France
contenant un bilan approfondi sur la prévention et la correction des déséquilibres
macroéconomiques**

{COM(2015) 85 final}

Le présent document est un document de travail des services de la Commission. Il ne constitue pas la position officielle de la Commission et n'en préjuge aucunement.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Résumé | 1 |
| 1. Contexte: situation et perspectives économiques | 4 |
| 2. Déséquilibres, risques et ajustement | 13 |
| 2.1. Évolution de la compétitivité | 14 |
| 2.2. Endettement public et endettement privé | 30 |
| 2.3. Retombées pour la zone euro | 39 |
| 3. Autres questions structurelles | 44 |
| 3.1. Fiscalité, viabilité des finances publiques et cadre budgétaire | 45 |
| 3.2. Marché du travail, politiques sociales, compétences et éducation | 51 |
| 3.3. Amélioration de l'environnement des entreprises et renforcement de la concurrence | 57 |
| A. Tableau récapitulatif | 68 |
| B. Tableaux standards | 79 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| 1.1. Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux | 11 |
| 1.2. Tableau de bord PDM | 12 |
| 2.1.1. Décomposition de la part de marché des exportations de biens, France | 14 |
| 2.1.2. OCDE Réglementation des marchés de produits dans les services, 2013 | 24 |
| 2.1.3. Marges bénéficiaires dans le secteur manufacturier, selon l'intensité technologique | 26 |
| 2.1.4. Élasticité à long terme des exportations à la compétitivité-coûts | 28 |
| B.1. Indicateurs macroéconomiques | 79 |
| B.2. Indicateurs du marché financier | 80 |
| B.3. Indicateurs de la fiscalité | 81 |
| B.4. Indicateurs relatifs au marché du travail et indicateurs sociaux | 82 |

| | |
|---|----|
| B.5. Indicateurs relatifs au marché du travail et indicateurs sociaux (suite) | 84 |
| B.6. Indicateurs de performance des marchés de produits et indicateurs de politique | 85 |
| B.7. Croissance verte | 87 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| 1.1. Contribution à la croissance du PIB (2007-2016) | 4 |
| 1.2. PIB en volume (2000=100) | 5 |
| 1.3. Décomposition de la position extérieure | 7 |
| 1.4. Comptes courants non conjoncturels | 8 |
| 1.5. Composition de la position extérieure globale nette | 8 |
| 1.6. Composition de la dette, consolidée, tous secteurs | 9 |
| 2.1.1. Contribution des différentes composantes à l'évolution du solde du compte courant entre 2007 et 2013 | 14 |
| 2.1.2. Pertes/gains annuels moyens de part de marché des exportations par secteur (2001-2008) | 15 |
| 2.1.3. Pertes/gains annuels moyens de part de marché des exportations par secteur (2008-2013) | 16 |
| 2.1.4. Pertes de part de marché des exportations de biens 2012-2013 | 17 |
| 2.1.5. Coûts salariaux unitaires nominaux (ensemble de l'économie) | 18 |
| 2.1.6. Ralentissement de la croissance de la productivité dans l'économie de marché | 20 |
| 2.1.7. Marges de capacité sans embauche dans l'industrie manufacturière | 20 |
| 2.1.8. Contribution de l'accumulation de capital à la croissance potentielle | 21 |
| 2.1.9. Croissance de la PGF dans différents pays | 22 |
| 2.1.10. Croissance de la PGF dans le secteur des biens échangeables et celui des biens non échangeables | 22 |
| 2.1.11. Réglementation marché du travail x marché des produits, 2013 | 23 |
| 2.1.12. Évolution des prix par secteur | 24 |
| 2.1.13. Marges bénéficiaires dans certains pays de l'Union européenne | 25 |
| 2.1.14. Marges bénéficiaires | 26 |
| 2.1.15. Formation brute de capital fixe | 26 |
| 2.1.16. Investissements en biens d'équipement | 27 |
| 2.2.1. Déficit et dette de l'ensemble des administrations publiques | 30 |
| 2.2.2. Actifs financiers nets des administrations publiques | 30 |
| 2.2.3. Composantes de la variation de l'endettement brut | 31 |
| 2.2.4. Évolution de la dette des administrations publiques selon divers scénarios | 32 |
| 2.2.5. Écarts de taux entre la France et certains États membres de la zone euro (obligations à 10 ans) | 32 |
| 2.2.6. Corrélation entre les taux des obligations souveraines de la France sur 10 ans et ceux de certains États membres de la zone euro | 33 |
| 2.2.7. Exposition consolidée des banques françaises aux titres d'administrations publiques de la zone euro | 35 |
| 2.2.8. Pressions en faveur du désendettement | 37 |

| | |
|--|----|
| 3.1.1. Taux marginal d'imposition effectif applicable aux investissements des entreprises selon qu'ils sont financés par l'émission d'actions ou par l'emprunt, 2014 | 46 |
| 3.1.2. Recettes des taxes environnementales par catégorie de taxe (2012, en % du PIB) | 47 |
| 3.2.1. Taux de chômage total et des moins de 25 ans — comparaison France/moyenne de l'UE | 51 |

LISTE DES ENCADRÉS

| | |
|---|----|
| 1.1. Processus de surveillance économique | 10 |
| 2.1.1. Répartition des produits d'exportation selon la qualité, en France, en Espagne et en Allemagne ²⁹ | |
| 2.3.1. Le rôle d'intermédiation financière de la France | 40 |
| 3.3.1. Principales mesures prévues dans le projet de loi sur la croissance et l'activité | 62 |

RÉSUMÉ

Une reprise modeste est attendue pour 2015.

Après trois ans de faible activité, le PIB a progressé de 0,4 % en 2014, grâce à la consommation publique et aux stocks. Une reprise modeste est attendue pour 2015; elle devrait s'accélérer en 2016 sous l'effet du raffermissement de la consommation privée. Le taux de chômage, qui atteignait 10,2 % en 2014, ne devrait pas refluer de manière significative au cours des prochaines années. Le déficit et la dette des administrations publiques, qui étaient respectivement de 4,3 % et de 95,2 % du PIB en 2014, restent à des niveaux élevés. Les investissements ont diminué en 2014 dans un contexte où les marges bénéficiaires des entreprises demeurent fragiles, mais ils devraient augmenter au cours des prochaines années. La dépréciation de l'euro et les réformes récentes ne suffiront pas à enrayer les pertes de parts de marchés des exportations. L'inflation devrait tomber à zéro en 2015 avant de rebondir légèrement pour atteindre 1 % en 2016. L'évolution récente des prix en France reflète des facteurs extérieurs mais également la faiblesse de la demande globale.

Ce rapport examine la situation économique de la France à la suite de l'examen annuel de la croissance effectué par la Commission, qui recommande d'articuler la politique économique et sociale de l'Union autour de trois grands axes en 2015: investissement, réformes structurelles et responsabilité budgétaire. En lien avec le plan d'investissement pour l'Europe, il examine également les possibilités d'utiliser au mieux les ressources publiques et de relancer l'investissement privé. En mars 2014, la Commission avait estimé que la France enregistrait des déséquilibres macroéconomiques nécessitant l'adoption de mesures décisives, notamment concernant la détérioration de la balance commerciale et de la compétitivité, ainsi que les conséquences de l'endettement élevé du secteur public. Le rapport s'appuie également sur les mesures spécifiques de surveillance mises en œuvre par la Commission en 2014 concernant les réformes engagées pour corriger les déséquilibres macroéconomiques. Il examine enfin la situation de la France à la lumière du rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel la Commission avait jugé utile d'examiner de manière plus approfondie la persistance des déséquilibres ou leur correction. Les principales

conclusions du bilan approfondi contenu dans ce rapport sont les suivantes:

- **Malgré une certaine amélioration depuis 2012, la France a perdu 13 % de ses parts de marché à l'exportation au cours des 5 dernières années.** L'industrie manufacturière a perdu des parts de marché à l'exportation dans tous les secteurs, à l'exception de la haute technologie. D'une manière générale, les exportations françaises semblent être sensibles aux détériorations de la compétitivité-coûts, ce qui reflète une moindre capacité à soutenir la concurrence grâce à des facteurs hors coûts. La faible rentabilité des entreprises exportatrices limite leur capacité à investir et à innover, et donc à améliorer leur compétitivité hors coûts. Cette faible rentabilité s'explique en partie par le coût élevé du travail. Les mesures destinées à réduire ce coût, à savoir le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et le pacte de responsabilité et de solidarité, ne peuvent avoir que des effets limités sur la compétitivité, et sont partiellement contrebalancées par le dynamisme des salaires, qui risque de réduire encore davantage la compétitivité-coûts.
- **L'endettement élevé et croissant de l'économie française dans un contexte de croissance lente et de faible inflation accentue la fragilité du pays face à d'éventuelles évolutions économiques défavorables.** La dette publique est en progression rapide depuis 2000; notamment en raison des déficits élevés enregistrés durant la crise financière mondiale. Depuis lors, il est difficile de maîtriser la progression des dépenses, et le déficit demeure élevé. Dans le secteur privé, la faible rentabilité des entreprises risque de nuire à leur capacité d'assurer le service de leur dette.
- **Des évolutions négatives en France pourraient avoir des répercussions significatives sur les autres pays de la zone euro.** L'économie française entretient des liens commerciaux, financiers et bancaires étroits avec les autres États membres. Par conséquent, si les problèmes structurels de la France ne sont pas corrigés, ils risquent d'avoir des répercussions sur ses partenaires de la zone euro. À l'inverse, une restauration de la

confiance des consommateurs en France serait bénéfique pour toute la zone euro.

Les autres difficultés macroéconomiques qui reflètent les défis spécifiques auxquels l'économie française est confrontée sont les suivantes:

- **Les rigidités du marché des services et les lourdeurs administratives pèsent sur l'environnement des entreprises et, partant, sur l'investissement.** Les obstacles réglementaires et autres continuent de limiter la concurrence dans le secteur des services en général, et des services professionnels, du commerce de détail et des industries de réseau en particulier. Cela nuit à la productivité dans les services et dans le secteur manufacturier. L'investissement dans la recherche et le développement a augmenté dans le secteur privé, mais il reste inférieur au niveau atteint par les pays les plus performants de l'UE.
- **Les dépenses publiques demeurent élevées, à 57 % du PIB en 2014, ce qui conduit à une pression fiscale élevée** qui freine l'investissement et l'activité économique. La fiscalité est élevée et continue de croître; les impôts sur le travail sont élevés par rapport à l'ensemble de l'UE, et le niveau d'imposition des sociétés nuit à l'investissement et favorise l'accumulation de dette au détriment du capital.
- **Le nombre de chômeurs a augmenté en France, les jeunes, les travailleurs âgés ou peu qualifiés étant particulièrement touchés.** Les mesures adoptées par le gouvernement en 2013 pour introduire une certaine flexibilité dans le marché du travail ont eu une incidence modérée. Le marché du travail reste segmenté et il est de plus en plus difficile de passer d'un emploi temporaire à un contrat à durée indéterminée, tandis que la durée des contrats temporaires diminue constamment.

Dans une lettre adressée à la Commission en novembre 2014, les autorités françaises se sont engagées à mener un certain nombre de réformes structurelles pour mettre en œuvre les recommandations par pays de 2014 émises par le Conseil en juillet 2014. Ces réformes structurelles ont été précisées dans une communication du 18

février 2015 concernant le programme national de réforme.

D'une manière générale, la France a accompli des progrès limités dans la mise en œuvre des recommandations spécifiques pour 2014. Au cours de l'année écoulée, la France a entrepris des réformes visant à réduire le coût du travail, principalement par le biais du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et du pacte de responsabilité et de solidarité. Le projet de loi pour la croissance et l'activité économique et la réforme des administrations locales sont examinés par le Parlement. Les efforts destinés à simplifier la charge réglementaire ont également été intensifiés. Ces initiatives constituent un progrès dans la mesure où elles favorisent la concurrence dans les services, en particulier dans le secteur de la vente au détail, et améliorent l'environnement des entreprises. En revanche, les mesures prises pour améliorer la viabilité du système des retraites sont insuffisantes. L'efficacité de l'examen des dépenses est limitée, et au-delà des économies à court terme, peu d'efforts sont déployés pour limiter la progression des dépenses de santé sur le long terme. De plus, trop peu de mesures sont engagées pour améliorer l'efficacité des politiques d'innovation et du système fiscal. Enfin, on a enregistré peu de progrès dans la correction des rigidités du marché du travail, la réforme du système d'allocations de chômage ou l'amélioration des possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés. Des progrès ont été accomplis en réponse aux recommandations relatives aux politiques d'activation sur le marché de l'emploi, à l'éducation et à la formation professionnelle.

Le rapport fait apparaître les enjeux politiques découlant de l'analyse des déséquilibres macroéconomiques, à savoir:

- **L'assainissement budgétaire constitue toujours un défi important pour la France. Conjugué à une lourde pression fiscale, ce défi pèse sur les perspectives économiques.** Jusqu'ici, la stratégie de réexamen des dépenses n'a pas permis d'améliorer significativement l'efficacité des dépenses publiques, et la viabilité des systèmes de santé et de retraite est en péril sur le long terme.

- **Les rigidités et les distorsions du marché du travail brident la compétitivité du secteur extérieur français.** Compte tenu de la faiblesse actuelle de l'inflation, les rigidités du processus de formation des salaires et l'indexation du salaire minimum compliquent l'adaptation des salaires à l'évolution de la productivité. L'inadéquation des compétences et les rigidités observées sur le marché du travail ont pour effet de le segmenter, ce qui freine l'amélioration de la productivité.
- **Malgré la stratégie de simplification mise en place par le gouvernement, la complexité de la réglementation continue d'entraver le potentiel de croissance des entreprises et la réglementation du marché des produits limite la concurrence dans les services.** En outre, les politiques actuelles n'encouragent pas suffisamment l'innovation et la transition vers une économie à plus forte intensité de connaissances.

Outre les défis liés aux déséquilibres macroéconomiques, l'impact de la réforme sur les régimes d'assurance chômage semble limité, et des mesures adéquates favorisant le retour à l'emploi ne sont pas encore en place. De plus, la réforme de l'éducation et de la formation n'est pas achevée.

1. CONTEXTE: SITUATION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Une légère accélération de la croissance est attendue

Selon les prévisions de l'hiver 2015, la croissance du PIB devrait se redresser après avoir stagné au cours des trois dernières années.

La reprise économique progressive en 2015 et 2016 (croissance du PIB de 1,0 % et de 1,8 %, voir graphique 1.1) devrait avoir pour principal moteur la consommation privée, car la faiblesse de l'inflation et le dynamisme des salaires devraient soutenir les dépenses des ménages. La chute brutale des prix pétroliers (près de 50 % depuis la mi-2014) devrait améliorer la situation financière des ménages et des entreprises, et donc stimuler la croissance de l'activité en 2015 et 2016.

Une légère accélération de l'investissement est attendue à partir de 2015.

L'investissement sera principalement tiré par le redressement progressif de la demande globale, dans un contexte de conditions de crédit favorables, encore renforcées par les mesures annoncées récemment par la Banque centrale européenne (BCE). Les mesures destinées à réduire les coûts salariaux et à améliorer les marges bénéficiaires des entreprises, à savoir le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), de 20 milliards d'EUR, ainsi que les 10 milliards d'EUR de réductions supplémentaires des cotisations patronales prévues dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), devraient également stimuler l'investissement, mais seulement à partir de 2016. Toutefois, l'investissement productif ne devrait revenir à son niveau d'avant la crise qu'à moyen terme, de sorte que l'ampleur de la reprise sera limitée.

Malgré un rebond de la demande extérieure, les exportations nettes devraient freiner la croissance à moyen terme.

La croissance attendue de la demande extérieure devrait stimuler légèrement l'exportation à partir de 2015, tandis que la poursuite de la dépréciation de l'euro, combinée au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et au pacte de responsabilité et de solidarité, devrait réduire progressivement le rythme des pertes de parts de marché à l'exportation, sans pour autant inverser le mouvement. En conséquence, les exportations nettes continueront de freiner la croissance du PIB, dès lors que l'accroissement de la demande

intérieure entraîne une augmentation des importations.

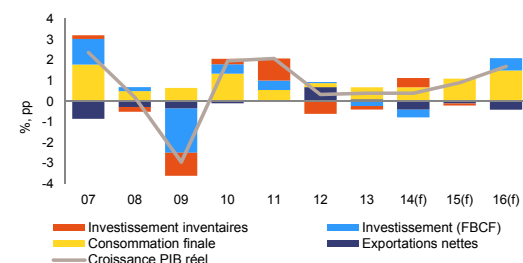
Le chômage devrait rester élevé au cours des deux prochaines années.

La lente reprise et les mesures destinées à réduire les coûts salariaux évoquées plus haut ne devraient avoir qu'une incidence limitée à court terme. Les créations d'emplois ne seront pas suffisantes pour absorber la croissance de la population active, et le chômage devrait donc rester élevé.

L'évolution récente des prix en France reflète des facteurs externes mais également la faiblesse de la demande globale.

L'inflation a diminué progressivement depuis le dernier trimestre de 2012 pour atteindre 0,1 % en décembre 2014, sous l'effet du repli de la demande intérieure et des prix de l'énergie, mais l'inflation de base n'a pas baissé et reste supérieure à 0,6 %. L'inflation devrait ainsi tomber à zéro en 2015, avant de rebondir modérément pour atteindre 1,0 % en 2016, l'écart de production commençant à diminuer et les pressions inflationnistes engendrées par la dépréciation de l'euro et la politique monétaire accommodante de la BCE se faisant sentir. Cette évolution des prix ne devrait pas constituer un risque immédiat de déflation, compte tenu en particulier du dynamisme des salaires. Néanmoins, cette tendance pourrait rendre plus difficile le désendettement nécessaire pour garantir la viabilité des finances publiques et privées.

Graphique n° 1.1: Contribution à la croissance du PIB (2007-2016)



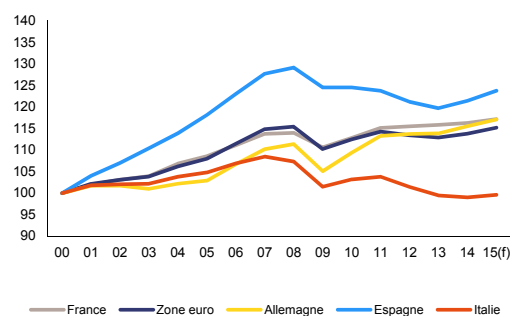
Source: Commission européenne

Sur le long terme, les perspectives de croissance restent modestes en raison d'une dégradation du côté de l'offre

La croissance devrait demeurer timide sur le plus long terme, car la France affiche une croissance potentielle relativement faible. La croissance potentielle devrait s'élever à 1,1 % en 2016, alors que la population en âge de travailler progresserait de 0,4 %. À titre de comparaison, la croissance potentielle de l'Allemagne est attendue à 1,5 %, tandis que sa population en âge de travailler devrait diminuer de 0,1 %. La croissance potentielle de la France est nettement inférieure à la croissance annuelle moyenne de 1,9 % enregistrée entre 2000 et 2007, ce qui met en lumière les conséquences durables de la crise financière. Ce ralentissement découle en grande partie d'une chute de la croissance de la productivité globale des facteurs, qui est passée d'environ 1,3 % en 2000 à 0,3 % en 2016. De plus, l'accroissement du chômage structurel (voir section 3.2) a pesé sur la contribution du travail, ce qui a contrebalancé en partie l'augmentation de la population en âge de travailler et du taux d'emploi liée à la progression du nombre de travailleurs âgés. Par ailleurs, la contraction de l'investissement en 2013 et 2014 a légèrement réduit la contribution de la formation de capital à la croissance potentielle.

La bonne tenue de la demande a aidé l'économie française à traverser la crise économique mondiale en 2008 et 2009. L'absence d'expansion importante du crédit et le poids relativement limité des exportations dans le PIB nominal (27 % en 2007 contre 42 % dans la zone euro) ont contribué à limiter les effets du resserrement du crédit et du ralentissement brutal des échanges internationaux sur l'économie française. La consommation (publique et privée), en progression constante entre 2007 et 2010 au taux annuel moyen de 0,8 %, a servi de stabilisateur automatique. Par conséquent, le PIB français a enregistré un recul plus limité et a rebondi dès 2011 au-delà de son niveau de 2008 (voir graphique 1.2).

Graphique n° 1.2: PIB en volume (2000=100)



Source: Commission européenne

Cependant, ces facteurs internes peuvent maintenant constituer un frein à la croissance durant la phase de reprise. La croissance économique est au point mort depuis le deuxième trimestre de 2011. Par conséquent, le chômage a flambé pour atteindre le seuil de trois millions de personnes début 2013, la confiance des entreprises et des ménages s'est dégradée, et l'endettement public et privé a augmenté rapidement pour s'établir respectivement à 92 % et 137 % du PIB en 2013 sur fond de déficits publics élevés et de détérioration de la situation financière des entreprises.

La faiblesse persistante de l'investissement productif souligne la fragilité de la reprise. L'investissement productif demeure inférieur de 12 % à son niveau d'avant la crise et inférieur au niveau observé dans d'autres pays. Plusieurs études mettent en lumière la faiblesse structurelle de l'investissement productif, qui est tombé de 28,5 % du total de la formation brute de capital fixe en 2000 à 21,5 % en 2013. Ce sont notamment les investissements dans la modernisation, la rationalisation et l'innovation qui ont chuté, alors qu'ils sont de nature à accroître la productivité. La faiblesse des marges bénéficiaires des entreprises, en particulier dans le secteur manufacturier, continue de peser sur l'investissement.

Il serait souhaitable de diversifier les moteurs de croissance, notamment en soutenant l'investissement. Dans un environnement de concurrence mondiale, la consommation ne peut à elle seule soutenir la croissance à long terme; elle doit s'accompagner d'un raffermissement du côté de l'offre. L'industrie manufacturière, principal

secteur de biens échangeables contribuant aux exportations, a vu sa part de la valeur ajoutée totale tomber de 16 % en 2000 à 11 % en 2013, alors qu'en Allemagne, elle est restée stable à 17-18 %. Cela montre la fragilité des entreprises manufacturières françaises et la diminution de leur aptitude à capter la demande globale de biens. L'investissement productif en France est trop faible pour pouvoir soutenir la productivité, la croissance potentielle et la compétitivité.

Le recul constant de la compétitivité extérieure provient de facteurs-coûts et hors coûts

Les pertes de parts de marché enregistrées au cours de la dernière décennie ont coïncidé avec une détérioration de la compétitivité-coûts. En dépit d'une amélioration temporaire en 2012 et en 2013, les parts de marchés des exportations ont diminué constamment ces dernières années (-13,0 % sur les 5 dernières années), en raison, notamment, de facteurs de coûts (voir la section 3.1). En effet, la France fait partie des pays de la zone euro dans lesquels les coûts salariaux unitaires sont les plus élevés, principalement en raison du coin fiscal élevé (le total des cotisations des travailleurs et des cotisations patronales). De plus, la croissance des salaires nominaux reste soutenue depuis 2008 malgré un chômage élevé et croissant et une baisse de l'inflation. Les mesures politiques récemment mises en œuvre pour réduire les coûts salariaux auront un impact plus positif sur l'emploi que sur la compétitivité, car les bénéfices seront plus importants pour les entreprises non exportatrices, qui tendent à verser des salaires moins élevés, que pour les entreprises exportatrices. Combinées à la dépréciation de l'euro, ces mesures auront une incidence positive significative, mais pas suffisante pour inverser le mouvement de perte de parts de marchés d'exportation. Les évolutions divergentes des coûts salariaux unitaires ⁽¹⁾ en France et en Allemagne depuis 2000, qui tiennent compte également de la productivité, mettent en évidence une détérioration de la compétitivité-coûts de la France vis-à-vis de l'Allemagne, de l'ordre de 18 % des coûts salariaux unitaires français. De plus, la nette décélération des coûts salariaux unitaires chez certains

partenaires de la zone euro, tels que l'Espagne, depuis 2008, creusent l'écart entre l'évolution de la France et celle de la zone euro.

Les facteurs hors coûts sont importants pour expliquer la détérioration des résultats français à l'exportation depuis 2000. La compétitivité hors coûts englobe un ensemble de facteurs microéconomiques, tels que la qualité des produits, l'innovation, la conception, le service après-vente et les réseaux de distribution. En France, la faiblesse des marges bénéficiaires des entreprises, qui ont continué à se contracter en 2013 pour tomber à 29,7 % de leur valeur ajoutée, le niveau le plus bas de la zone euro, nuit à leurs performances sur ces différents aspects. La faiblesse des marges bénéficiaires des entreprises s'explique en partie par la lenteur de la croissance de la productivité dans le secteur des biens non échangeables et par l'absence générale d'influence sur les prix dans le secteur de biens échangeables. Cette faible rentabilité, notamment dans le secteur manufacturier, a non seulement pesé sur l'endettement des entreprises, mais a surtout nui à leur capacité à investir et à se déplacer vers le haut de gamme. Le secteur manufacturier dans son ensemble ne peut être pleinement compétitif au niveau de la qualité, à l'exception de certains fabricants de haute technologie. En outre, certains facteurs purement hors coûts tels que l'environnement relativement peu favorable aux entreprises et les investissements insuffisants dans l'innovation dans le secteur privé, ainsi que la complexité du système fiscal peuvent constituer des obstacles supplémentaires (voir les sections 3.1 et 3.3).

La faiblesse des résultats commerciaux a entraîné une augmentation des déficits extérieurs

Malgré une légère amélioration en 2012 et 2013, la dégradation de la balance courante est constante depuis 1997, de même que la balance commerciale des biens, et n'a été que temporairement atténuée par les recettes d'investissements étrangers. La balance commerciale s'est détériorée pratiquement tous les ans au cours des 12 dernières années, pour passer d'un excédent de 2,5 % du PIB en 1999 à un déficit de 2,0 % du PIB en 2011. Cette évolution est principalement le résultat de la détérioration rapide de la balance commerciale des biens. Toutefois, si

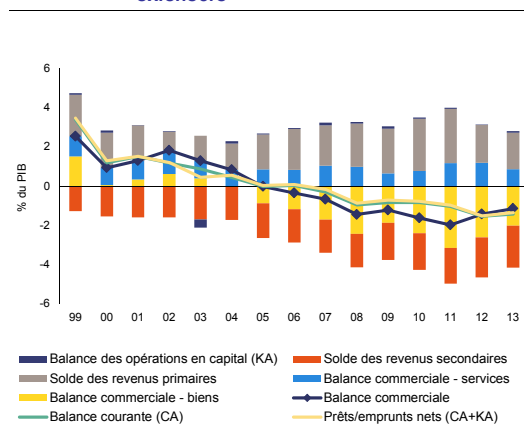
⁽¹⁾ Les coûts salariaux unitaires mesurent le coût moyen du travail par unité de production en calculant le rapport entre les coûts salariaux totaux et la production réelle.

la hausse des prix pétroliers a contribué pour moitié à l'augmentation du déficit commercial entre 2004 et 2012, la France a également perdu du terrain pour les produits non énergétiques et pour les services. En 2012 et 2013, le déficit de la balance commerciale a diminué, passant de 1,4 % du PIB en 2012 à 1,2 % en 2013 parallèlement au ralentissement des importations, en raison de la faiblesse de la demande intérieure, mais l'amélioration de la balance commerciale de la zone euro a été plus nette (1,5 pp en Italie et 1,8 pp en Espagne). Les déficits extérieurs devraient continuer à refluer jusqu'en 2015 en raison des conditions favorables des échanges, avant de se détériorer à nouveau en 2016.

La tendance à la dégradation du solde de la balance courante reflète l'évolution de la balance commerciale, partiellement compensée par les recettes des investissements étrangers.

La progression de l'excédent des revenus primaires a légèrement inversé la tendance à la baisse observée entre 2006 et 2011. En effet, les recettes élevées des investissements français à l'étranger ont porté le solde des revenus primaires au niveau record de 2,8 % du PIB en 2011. En 2012, la rentabilité moindre des investissements directs à l'étranger et la forte baisse des produits nets des titres de créance, qui sont devenus négatifs, ont entraîné une chute de près de 10 % des recettes nettes provenant des investissements. En conséquence, le solde des revenus primaires est retombé à son niveau de 2000. Par ailleurs, la diminution constante du solde des revenus secondaires (de -1,3 % en 1999 à -2,1 % en 2013), qui comptabilise les montants transférés à l'étranger par les travailleurs résidents ainsi que les contributions à l'UE, a nettement pesé sur le compte courant.

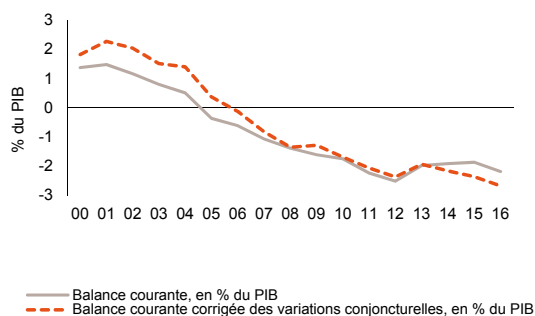
Graphique n° 1.3: **Décomposition de la position extérieure**



Source: Commission européenne

Une ventilation par secteur de l'évolution de la balance courante montre que les ménages et les sociétés financières sont des créanciers nets de l'économie tandis que les administrations publiques et les sociétés non financières affichent un déficit constant depuis 2000. Depuis le début des années 2000, les ménages ont en fait légèrement accru leur crédit à l'économie à travers notamment l'augmentation de leur épargne de précaution. L'aggravation du besoin de financement net de l'économie durant cette période provient donc pour l'essentiel de l'augmentation des besoins de financement des administrations publiques et des sociétés non financières. Le budget des administrations publiques a été déficitaire chaque année depuis 1974. En 2009, sous l'effet de la crise financière, ce déficit a grimpé à 7,5 % du PIB contre 3,3 % l'année précédente. Il est progressivement retombé depuis lors, mais il reste élevé (4,1 % du PIB en 2013). Les difficultés rencontrées par les sociétés non financières ont elles aussi accru les besoins de financement, et ont entraîné un ralentissement des investissements.

Graphique n° 1.4: Comptes courants non conjoncturels



Source: Commission européenne

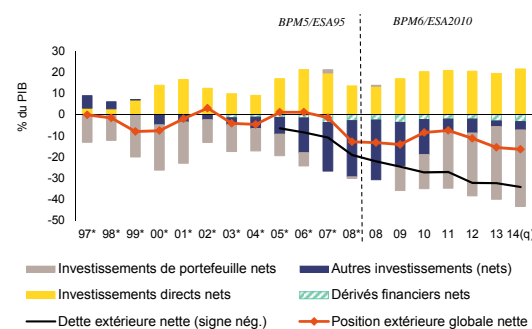
La conjoncture semble avoir joué un rôle mineur dans la détérioration de la balance courante. (voir graphique 1.4). La France est le seul pays déficitaire de la zone euro dans lequel le déficit structurel ⁽²⁾ de la balance courante s'est creusé depuis 2008 (de 0,6 pp du PIB, pour atteindre 1,9 % à la fin de 2013). À titre de comparaison, en Espagne et en Italie, où les conditions conjoncturelles étaient également favorables à une correction de la balance courante, l'ajustement structurel depuis 2008 a été important (8,5 points de pourcentage et 3,3 points de pourcentage du PIB respectivement).

L'évolution du compte courant se traduit par une diminution brutale de la position extérieure globale nette au cours des sept dernières années (voir graphique 1.5). La position extérieure globale nette, qui mesure la différence entre les actifs et les passifs financiers extérieurs, était encore excédentaire en 2006. Elle s'est détériorée en 2008 notamment en raison de modifications de valeur, et a continué à se dégrader depuis lors en raison de la persistance du déficit de la balance courante. En 2013, la PEGN a affiché un déficit de 15,6 % du PIB, tandis que la dette extérieure nette se situait à 35,1 % du PIB. En ce qui concerne sa composition, l'encours net des investissements directs étrangers (IDE) demeure positif, les flux nets d'investissements français à l'étranger ayant toujours été plus élevés que les flux nets

(2) Le solde structurel de la balance courante est le solde des opérations courantes qui prévaudrait si les écarts de production d'un pays et de ses partenaires commerciaux étaient nuls, et donc si la demande intérieure et la demande extérieure atteignaient leur potentiel.

d'investissement en France dans le passé. Par conséquent, la PEGN négative est financée pour l'essentiel par des investissements de portefeuille.

Graphique n° 1.5: Composition de la position extérieure globale nette



Remarque: En l'absence de données disponibles, les chiffres correspondant aux années antérieures à 2008 sont exprimés sur la base de BPM5/SEC95, ce qui entraîne un léger décalage dans les niveaux, mais les tendances générales restent cohérentes.

Source: Commission européenne

Si l'encours de l'investissement direct étranger net est resté relativement stable, l'investissement direct étranger entrant, un indicateur de l'attrait de la France pour les investisseurs étrangers, est en baisse. En 2013, la France était absente du classement des 20 plus gros investisseurs et bénéficiaires d'investissement au monde. En raison principalement des investissements directs étrangers intra-entreprises, sa position dans le classement s'est très nettement détériorée depuis 2008, lorsque la France occupait la septième position dans le classement des principaux bénéficiaires et la quatrième de la liste des principaux investisseurs. Entre 2008 et 2013, elle a été dépassée notamment par quelques grands pays en développement qui ont attiré davantage d'investisseurs.

Les déficits publics, déjà élevés avant la crise, demeurent excessifs et ont une incidence négative sur la dette publique

Selon les prévisions de l'hiver 2015, le déficit devrait rester nettement supérieur à 3 % du PIB entre 2014 et 2016. Plus précisément, le déficit public devrait atteindre 4,3 % du PIB en 2014 et 4,1 % en 2015 et 2016. Ces chiffres sont proches de l'objectif fixé par le gouvernement pour

2014 et 2015 (4,4 % et 4,1 % du PIB respectivement). Selon la loi de programmation des finances publiques adoptée en décembre 2014, le déficit ne repasserait sous la barre des 3 % du PIB qu'en 2017.

En conséquence, la dette publique a augmenté pratiquement sans interruption depuis 1990, et sa progression s'est accélérée depuis la crise, de sorte que le taux d'endettement devrait se situer à 95,3 % du PIB en 2014 (voir section 2.2). Ce taux était légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro, située à 94,3 %. Malgré cette évolution, la France a traversé la crise de la dette souveraine de la zone euro sans que les rendements de ses obligations souveraines subissent de fortes tensions, et de fait, ils sont tombés à des niveaux historiquement bas. Cette tendance a contribué à limiter les paiements d'intérêts et a évité jusqu'ici des retombées négatives sur le secteur financier et l'économie réelle. Selon les prévisions d'hiver de la Commission, le taux d'endettement devrait continuer à augmenter et s'établir à 98,2 % du PIB en 2016.

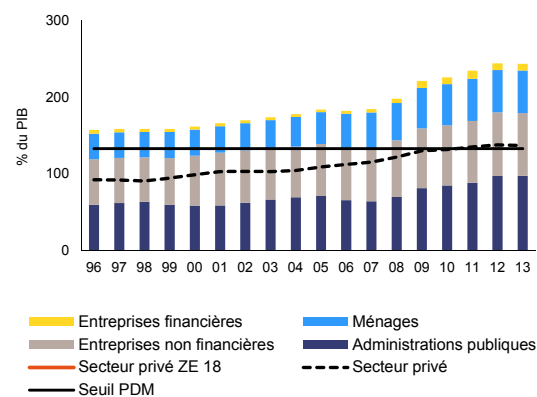
En termes relatifs, la dette du secteur privé ne semble pas excessivement élevée

Le niveau de la dette privée consolidée a augmenté constamment durant la dernière décennie pour atteindre 140,7 % du PIB en 2012 (voir graphique 1.6). Ce taux est historiquement élevé, mais il demeure légèrement inférieur à la moyenne de la zone euro. Cela s'explique en partie par le fait que le niveau d'endettement des ménages est plus faible en France que dans le reste de la zone euro. Néanmoins, la dette des ménages, qui avait progressé durant les années qui ont précédé la crise, n'a pas reflué depuis lors, car les ajustements dans le secteur immobilier sont toujours en cours. La dette des ménages n'est pas particulièrement inquiétante, mais la progression du service de la dette et les pressions éventuelles au désendettement risquent d'influer sur la consommation privée. Enfin, la hausse continue du chômage et la faiblesse de la croissance du PIB pèseront sur la solvabilité des ménages à moyen terme.

Si le ratio de la dette au PIB des sociétés non financières françaises a continué à augmenter ces dernières années, l'endettement des

entreprises n'est pas particulièrement important par rapport à celui de leurs pairs de la zone euro. En 2012, le ratio de la dette au PIB des entreprises non financières françaises a atteint un niveau supérieur à la moyenne de la zone euro. En revanche, le ratio de la dette aux fonds propres (53 %) est tombé au-dessous de la moyenne de la zone euro (67 %) en 2013. Toutefois, le potentiel modéré de croissance de la consommation privée combiné à la faible rentabilité des entreprises françaises est une source d'inquiétude. En effet, la réduction des marges d'exploitation brutes des sociétés non financières a nui à leur capacité à investir et à innover mais risque également de se traduire par des difficultés à assurer le service de leur dette, comme l'indique l'augmentation du nombre de faillites en 2013.

Graphique n° 1.6: **Composition de la dette, consolidée, tous secteurs**



Source: Commission européenne

Les déséquilibres en France risquent d'entraîner des retombées dans d'autres États membres

Compte tenu de la taille de l'économie française et de ses liens économiques et financiers étroits avec le reste de l'UE, notamment avec ses voisins dans la zone euro et avec le Royaume-Uni, les risques de répercussions sur d'autres États membres sont importants, par le truchement des échanges, des opérations bancaires et financières (voir section 2.3). À l'inverse, la restauration de la confiance des consommateurs et une réduction de l'incertitude politique en France auraient un impact positif sur la confiance dans la zone euro. De plus, des

réformes structurelles en France soutiendraient
l'activité dans l'ensemble de la zone euro.

3.2. MARCHÉ DU TRAVAIL, POLITIQUES SOCIALES, COMPÉTENCES ET ÉDUCATION

Performance du marché du travail

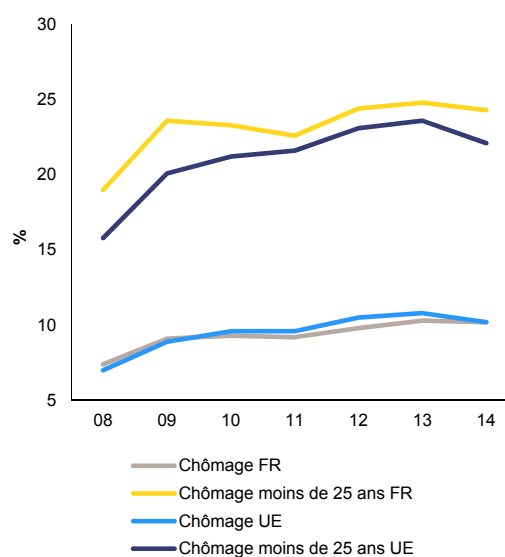
Le taux de chômage est resté élevé en 2014 et le chômage de longue durée s'est aggravé, en conséquence d'une croissance économique faible. Le marché du travail reste segmenté et caractérisé par un faible taux de passage de contrats à durée déterminée (CDD) vers des contrats à durée indéterminée (CDI). Dans le même temps, un certain nombre de rigidités réduisent la capacité d'adaptation des entreprises à la crise. Les jeunes et les travailleurs peu qualifiés sont les plus touchés par le chômage, alors que le faible taux d'emploi des travailleurs âgés reste un problème structurel. Les résultats en matière d'éducation semblent également se dégrader.

La population active continue d'augmenter, le nombre de travailleurs de 20 à 64 ans ayant augmenté de 600 000 entre 2008 et 2013; cette augmentation se concentre exclusivement dans la tranche des travailleurs de plus de 50 ans. Depuis 2011, les taux d'emploi et de chômage ont tous deux augmenté. Le taux d'emploi global a augmenté régulièrement, passant de 69,3 % en 2011 à 70,1 % au troisième trimestre de 2014, les travailleurs âgés restant de plus en plus sur le marché de l'emploi: le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est passé de 41,5 % en 2011 à 47,1 % au troisième trimestre de 2014, ce qui montre les effets positifs de la réforme des retraites de 2010. Toutefois, ce chiffre est inférieur à celui de l'ensemble de l'UE, notamment parce que le taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 64 ans est particulièrement faible (inférieur de 10 points à la moyenne de l'UE).

Dans un contexte de faible création d'emplois, le taux de chômage est resté élevé, à 10,2 %, en 2014, alors qu'il était de 10,3 % en 2013 et de 7,5 % en 2008, frappant tout particulièrement les jeunes, les travailleurs âgés et les travailleurs peu qualifiés. En l'absence de reprise économique, la part du chômage de longue durée par rapport au chômage total a augmenté, passant de 40,4 % en 2013 à 43,2 % au troisième trimestre de 2014, ce qui risque d'affaiblir les compétences et l'employabilité de la main-d'œuvre. Le taux de chômage des jeunes est passé de 19 % en 2008 à 24,3 % en 2014 (un chiffre supérieur à la moyenne

de l'UE, qui est de 22,1 %). Les jeunes peu qualifiés sont particulièrement touchés: pour ceux dont le niveau CITE (classification internationale type de l'éducation, élaborée par l'UNESCO) est de 0 à 2, le taux de chômage est de 37,6 % (bien supérieur à la moyenne européenne de 31,1 %). En France, les personnes peu qualifiées rencontrent plus de difficultés sur le marché du travail que soit leur classe d'âge, avec un taux de chômage sensiblement plus élevé pour les niveaux CITE de 0 à 2, à 16,2 %. En outre, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a augmenté de 11,1 % entre novembre 2013 et novembre 2014.

Graphique 3.2.1: Taux de chômage total et des moins de 25 ans — comparaison France/moyenne de l'UE



Source: Commission européenne

Les mesures ciblées de politique active du marché du travail ont empêché une nouvelle augmentation du taux de chômage des jeunes, mais n'ont pas encore réussi à inverser la tendance. Le dispositif «emplois d'avenir», après avoir créé 100 000 emplois jusqu'à la fin de 2013, a été étendu afin de permettre la création de 70 000 nouveaux emplois en 2014, puis étendu une deuxième fois à 65 000 emplois supplémentaires pour 2015. Bien que ces contrats aient une incidence positive à court terme sur l'emploi, il n'est pas certain qu'ils permettent une insertion durable sur le marché du travail. En effet, 75 % des

emplois d'avenir sont conclus dans le secteur non marchand, et le volet «formation» du système est souvent retardé et ne conduit à une qualification que dans un tiers des cas. Le coût du dispositif inscrit au budget pour les engagements contractés en 2015 s'élève à 1,08 milliard d'euros pour les 50 000 emplois d'avenir proposées dans le projet de loi de finances.

La mise en œuvre de la garantie jeunes demeure un défi en termes de portée et de stratégies d'information et de coordination. Le pourcentage de jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET) est demeuré élevé, se situant à 11,2 % en 2013. Les dernières statistiques nationales sur la mise en œuvre de la garantie jeunes en France font état de 738 000 bénéficiaires participant à une action à ce titre. À ce stade, la coordination entre les acteurs et la qualité de ces offres pour ces jeunes restent perfectibles, surtout de la part des services publics de l'emploi. En outre, la communication sur la garantie européenne pour la jeunesse pourrait être renforcée pour assurer la diffusion d'informations adéquates à toutes les parties concernées. Des efforts en ce sens sont en cours avec la création d'un groupe de travail interministériel pour la connexion des bases de données existantes. Le processus de coordination fait actuellement l'objet d'une révision et le rôle de Pôle emploi devrait être renforcé. Pour soutenir les jeunes confrontés à de multiples obstacles sur le marché du travail, l'action expérimentale «garantie jeunes», lancée en octobre 2013, gérée par les missions locales et visant à soutenir 10 000 jeunes en 2014, sera progressivement étendue pour atteindre 50 000 jeunes en 2015 et 100 000 en 2017.

Les demandeurs d'emploi plus âgés représentent une part croissante du chômage, plusieurs réformes les ayant maintenus sur le marché du travail, augmentant ainsi le risque qu'ils tombent dans le chômage de longue durée. L'impact des mesures ciblées est resté limité. Le taux de chômage des travailleurs âgés a fortement augmenté au cours des dernières années, passant de 4,6 % en 2008 à 7,0 % en 2013, pour ensuite diminuer légèrement à 6,8 % au troisième trimestre de 2014. Le gouvernement a présenté un «plan senior» en juin 2014 et modifié les «contrats de génération» qui avaient été introduits en 2013, comme mentionné dans le rapport de l'année dernière, ces mesures doublant l'aide fournie aux

entreprises qui emploient des chômeurs âgés de 55 ans ou plus. Les travailleurs plus âgés et les chômeurs de longue durée bénéficieront d'un ciblage spécifique des 80 000 contrats subventionnés dans le secteur concurrentiel ainsi que d'un meilleur accompagnement. La convention d'assurance chômage qui est entrée en vigueur en juillet 2014 continue à permettre aux chômeurs de plus de 50 ans de bénéficier de prestations de plus longue durée (36 mois contre 24 mois pour le cas général). Dans l'ensemble, la France a accompli certains progrès dans la promotion de l'emploi des travailleurs âgés, principalement grâce aux réformes du système des retraites.

Les services publics de l'emploi sont confrontés au défi d'un besoin d'aide accru d'un plus grand nombre de demandeurs d'emploi tout en donnant la priorité aux demandeurs d'emploi les plus vulnérables dans un contexte de ressources stables. La nouvelle convention tripartite entre l'État français, l'Unédic et Pôle emploi prévoit un doublement du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant d'un accompagnement intensif, ce nombre devant passer de 230 000 personnes en 2014 à 460 000 personnes fin 2017. Par ailleurs, l'aide apportée par Pôle emploi aux entreprises sera également renforcé, la priorité étant donnée aux employeurs offrant les plus grandes opportunités aux demandeurs d'emploi enregistrés. Pôle emploi a fait des progrès en ce qui concerne l'adéquation de son accompagnement par rapport aux besoins des demandeurs d'emploi, mais il reste une marge de progression en ce qui concerne la simplification des renvois et des liens entre différentes catégories de services et avec les services aux entreprises.

La longue détérioration du marché du travail a affecté le système d'allocations chômage, remettant en question la viabilité du modèle. Le «piège à chômage» reste relativement élevé en France ⁽⁵⁶⁾, quoique l'écart entre la France et la moyenne de l'UE se soit réduit au cours des dernières années. La nouvelle convention sur le système d'allocations chômage a été introduite le 1^{er} juillet 2014. Elle prévoit que les droits individuels deviennent «transférables», permettant aux demandeurs d'emploi de conserver pour des périodes de chômage futures les droits

⁽⁵⁶⁾ Cadre d'évaluation conjointe Eurostat, 2012: 77,3 % (UE: 74,7 %).

préalablement acquis, afin d'accroître les incitations à la reprise d'un emploi. Toutefois, le niveau des prestations pour les travailleurs aux salaires les plus élevés a été maintenu. Les ajustements des régimes spécifiques dont bénéficient les travailleurs âgés et ceux des secteurs du spectacle sont restés modestes. Les différentes mesures introduites par l'accord donneront lieu à 0,3 milliard d'euros d'économies en 2014. En 2015, leur effet devrait réduire le déficit de 0,8 milliard d'euros supplémentaires, faisant passer celui-ci de 5,2 à 4,4 milliards d'euros; la dette du système devrait de ce fait passer à 25,9 milliards d'euros. Une nouvelle révision du système d'allocations chômage est prévue pour 2016. Globalement, peu de progrès ont été réalisés pour rétablir la viabilité du régime, tandis que ses résultats, en ce qui concerne sa capacité à permettre aux demandeurs de retrouver un emploi, restent incertains.

La France souffre d'une segmentation de son marché de l'emploi, le nombre de contrats à durée indéterminée (CDI) étant constant tandis que les contrats à durée déterminée (CDD) représentent une part croissante des nouvelles embauches. Le taux de transition entre emploi temporaire et permanent est extrêmement faible, 10,9 % contre 23,9 % dans l'UE en 2012. Les CDI représentaient, de manière constante, 87 % de l'emploi dans le secteur concurrentiel entre 2000 et 2012. À des niveaux de qualification plus faibles, les jeunes et les femmes sont plus susceptibles d'être employés dans le cadre d'un CDD. Le marché du travail français semble toutefois apte à maintenir ou améliorer la situation professionnelle individuelle, enregistrant un taux supérieur à la moyenne de l'UE en ce qui concerne la transition vers un niveau de sécurité de l'emploi analogue ou supérieur (89,7 % en 2012, contre 86,6 % en moyenne dans l'UE). Le taux de transition entre emploi permanent et chômage était de 2,7 %, soit un peu plus que la moyenne européenne de 2,5 %.

La loi relative à la sécurisation de l'emploi, adoptée au cours d'une période de croissance faible, n'a pas permis d'inverser la tendance à la segmentation croissante du marché du travail. En 10 ans, la part des CDD est passée de 80 % à 87 % en pourcentage des nouvelles embauches. Les CDD de moins d'un mois représentaient 80,4 % des nouvelles embauches au troisième trimestre de 2014, soit une hausse de 10

points en 10 ans. La précarité du travail a augmenté, la durée médiane des CDD étant passée de 14 à 10 jours entre 2012 et 2013. Les efforts ciblés visant à réduire le niveau de segmentation, notamment la majoration des contributions patronales pour les contrats à très court terme, n'ont pas permis d'infléchir l'augmentation de la part des CDD dans les nouveaux recrutements. Cela peut être dû à des déclarations impropres, les contrats saisonniers et ceux visant à remplacer des salariés étant exemptés de cette mesure.

La France a fait des progrès limités dans la lutte contre la rigidité du marché du travail. Six entreprises seulement ont eu recours à l'accord de maintien de l'emploi créé par la nouvelle loi, les autres préférant signer des «accords de compétitivité» similaires en dehors de ce nouveau cadre. Toutefois, la loi a également modifié les règles encadrant les licenciements collectifs afin de réduire l'insécurité juridique, en réduisant le délai imparti pour porter les différends en justice. En outre, le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques améliorera l'efficacité des conseils de prud'hommes et devrait réduire la durée des procédures en la matière (voir encadré 3.3.1).

Politiques sociales

La situation sociale en France reste meilleure que la moyenne de l'UE, avec 18,1 % de la population menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2013 (-0,4 point de pourcentage par rapport à 2008), contre 24,5 % pour l'UE. La France fait beaucoup mieux que la moyenne de l'UE pour les trois indicateurs Europe 2020 relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale, 13,7 % de sa population étant menacée de pauvreté après transferts sociaux (16,7 % en moyenne pour l'UE), 5,1 % étant en situation de privation matérielle grave (9,6 % pour l'UE) et 7,9 % vivant dans des ménages à très faible intensité de travail (10,7 % pour l'UE). L'incidence des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté reste élevé, avec un taux de 43 %, contre une moyenne de 35 % pour l'UE. L'intensité de la pauvreté a légèrement diminué depuis 2011. Le coefficient de Gini a également diminué en 2012 et 2013, bien que son niveau soit encore assez élevé (30,1 contre 26,6 en 2007). Toutefois, alors même que le taux de pauvreté des chômeurs a légèrement diminué en 2013 (à 35,7 %), la part croissante des travailleurs

à temps partiel, et notamment de ceux dont le salaire est proche du minimum légal, fait que la pauvreté des travailleurs est restée stable (8 % en 2012 et 7,9 % en 2013 contre 6,5 % en 2010). De surcroît, la situation pour les catégories les plus vulnérables, y compris les enfants, les jeunes et les familles monoparentales, malgré une légère baisse par rapport à 2012, reste préoccupante, avec des taux de pauvreté respectifs de 18 %, 22,7 % et 34,9 %, en 2013, soit un chiffre proche de la moyenne de l'UE pour les jeunes et même supérieur à cette moyenne pour les familles monoparentales (de 3,1 points de pourcentage).

Les résultats en matière sociale et d'emploi restent marqués par des inégalités profondes, qui touchent particulièrement les femmes et les migrants. Le taux d'emploi des femmes demeure largement inférieur à celui des hommes (65,6 %, contre 73,7 % en 2013). En outre, les femmes ont 4,3 fois plus de chances de travailler à temps partiel et l'écart des rémunérations entre hommes et femmes reste important, encore qu'inférieur à la moyenne de l'UE (15,4 % contre 16,5 %), ce qui se traduit, au niveau des retraites, par un écart élevé, de 39 %, proche de la moyenne de l'UE. La France est l'un des six États membres présentant la plus grande divergence de taux d'activité entre ressortissants hors UE et ressortissants nationaux (âgés de 20 à 64 ans), ce taux étant en 2013 de 64,8 % pour les ressortissants hors UE, de 71,4 % pour les ressortissants de l'UE et de 77,5 % pour les citoyens français. Cet écart est encore plus large pour les femmes non ressortissantes de l'UE, dont le taux d'activité est le plus faible de l'UE excepté la Belgique, avec un chiffre inférieur de plus de 10 points de pourcentage à la moyenne de l'UE. Les ressortissants hors UE sont également confrontés à un taux de chômage plus élevé, de 25 % (moyenne de l'UE: 21,5 %), contre 8,9 % pour les citoyens français en 2013. En 2012, 76 % de la population estimait que la discrimination sur la base de l'origine ethnique était un phénomène répandu en France, ce qui est le plus fort taux enregistré dans l'UE.

La mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté, adopté en janvier 2013, a commencé. En dépit des progrès réels, certaines réformes importantes sont toujours en souffrance. Il ressort d'une évaluation du plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté, publié en janvier 2015, que des mesures importantes ont été prises depuis

le dernier rapport, en 2014. Mais cette évaluation attire également l'attention sur le retard affectant l'introduction de certaines mesures, par exemple de simplification des droits des bénéficiaires de prestations. Elle recommande également de renforcer et de mieux gérer l'offre d'abris d'urgence, d'accroître l'offre de logements sociaux destinés aux ménages à très faible revenu et de mieux cibler les familles monoparentales par des structures d'accueil et des parcours d'accompagnement vers l'emploi. Le Président de la République a annoncé en août 2014 son intention de fusionner les deux systèmes d'aide aux bas salaires, le revenu de solidarité active et la prime pour l'emploi, tous deux pouvant être compliqués à utiliser, souffrir de retards, ou être difficiles d'accès. En outre, le taux d'utilisation du revenu de solidarité active parmi les travailleurs pauvres est décevant. Cette mesure, qui doit être mise en œuvre à partir de janvier 2016, devrait couvrir l'ensemble de la population adulte active et compléter les salaires allant jusqu'à 1,2 fois le salaire minimum, pour un coût budgétaire de 4 milliards d'euros, soit celui des deux systèmes actuels. Parallèlement, conformément aux engagements pris dans le plan pluriannuel, le montant du revenu de solidarité active a été revalorisé de 2 % en termes réels en septembre 2014. Ces mesures visent également à étendre des mesures prises en 2014 pour réduire l'impôt sur le revenu sur les bas revenus, avec un crédit d'impôt pour les faibles revenus applicable à partir de 2014, qui sera suivi à partir de 2015 par la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu. Combinées, ces deux mesures permettraient d'alléger la fiscalité de jusqu'à 9 millions de foyers, soutenant ainsi la demande et répondant à des attentes sociales.

Éducation et formation tout au long de la vie

La France est confrontée à un creusement des écarts dans les résultats scolaires, avec une augmentation constante du nombre de personnes ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base. L'inégalité liée au contexte socio-économique est parmi les plus élevées des pays de l'OCDE. La réforme de 2013 de la scolarité obligatoire est en cours et la plupart des mesures sont mises en œuvre dans les délais prévus. Elle comprend des mesures générales visant à élever le niveau des fondamentaux et des mesures spécifiques destinées à réduire les

inégalités en matière d'éducation. Les mesures d'ordre général concernant la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement primaire, qui est largement mise en œuvre, la réforme des programmes, qui est encore dans sa phase initiale, ainsi que l'amélioration de la formation initiale des enseignants. Le suivi de certaines mesures clés (par exemple «plus de maîtres que de classes») a fait apparaître une marge d'amélioration.

La phase initiale du nouveau plan «Refonder l'éducation prioritaire», ciblant les écoles en zone défavorisée, a débuté en septembre 2014. Il vise à ramener à moins de 10 % les écarts sur le plan de l'acquisition des compétences de base entre ces zones et la moyenne nationale. Les mesures comprennent la révision de la carte de l'éducation prioritaire et des réseaux achevée fin 2014, le renforcement des pratiques pédagogiques adaptées aux difficultés, un appui renforcé aux enseignants par la mise en œuvre, dans l'éducation prioritaire, du dispositif «plus de maîtres que de classes» et une augmentation des incitations financières à l'intention des enseignants. La pleine mise en œuvre de la carte de l'éducation prioritaire et des réseaux est prévue pour 2015-2016.

La crise a rendu encore plus difficile l'accès au marché du travail pour les jeunes n'ayant qu'un diplôme de l'enseignement secondaire du premier degré ou moins. Le taux de chômage des jeunes sans qualifications trois ans après leur sortie du système d'enseignement a augmenté de 16 points de pourcentage entre 2007 et 2013, contre une moyenne de 8 points de pourcentage pour les jeunes de la même génération. Malgré une baisse du taux de décrochage scolaire à 9,7 % en 2013, la proportion d'élèves quittant l'école avec de faibles qualifications est resté stable, à près de 17 %, loin de l'objectif ambitieux d'une réduction de moitié ce chiffre d'ici la fin de 2017.

De nouvelles mesures ont été prises pour développer une approche plus globale et efficace de la lutte contre le décrochage scolaire, qui doit encore être mise en œuvre. Dans le prolongement d'un rapport d'évaluation, en 2014, des mesures contre le décrochage scolaire mises en œuvre au cours des dernières années, les autorités nationales ont adopté un plan de lutte contre le décrochage scolaire, entré en vigueur en 2015, qui bénéficie d'un budget annuel de 50 millions d'euros et suivra trois axes: la mobilisation de tous

les acteurs, la prévention et la possibilité d'acquérir des qualifications pour ceux qui ont décroché. D'après des déclarations récentes des autorités nationales, la mise en œuvre de ce plan devrait être accélérée. Les mesures clés prévues dans la réforme de l'enseignement obligatoire visent à faire passer à 30 %, d'ici 2017, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 3 ans; elles visent spécifiquement à aider les groupes les plus défavorisés et doivent également contribuer à prévenir le décrochage⁽⁵⁷⁾.

L'enseignement et la formation professionnels et l'apprentissage sont sous-développés et les liens entre le système éducatif et le marché du travail restent insuffisants. Environ 27 % des étudiants de l'enseignement et de la formation professionnels participent à l'apprentissage par le travail, mais le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a diminué de 8,1 % en 2013 et de 12 % au cours du premier semestre 2014, à l'encontre de l'objectif du gouvernement de 500 000 apprentis d'ici 2017. Le nombre d'apprentis dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat ou équivalent, et pour lesquels la transition de l'école à la vie active est plus problématique, a baissé de 13 % entre 2005 et 2013, alors même que la valeur ajoutée de l'apprentissage pour entrer sur le marché du travail est plus importante à un niveau de qualification moins élevé. Diverses mesures ont été prises aux différents niveaux de l'enseignement obligatoire et supérieur pour développer des systèmes d'orientation, pour favoriser le développement de compétences entrepreneuriales et pour renforcer les liens entre le système éducatif et les acteurs économiques. Les actions comprennent un nouveau Conseil national éducation-économie, qui est encore en phase de mise en place, quoique la mise en œuvre des Campus des métiers et des qualifications ait progressé. On observe depuis 2011 une augmentation du nombre de baccalauréats professionnels, à la suite, notamment, de la réforme de 2009 de l'enseignement secondaire.

La loi sur la formation professionnelle, qui entre en vigueur en 2015, vise à promouvoir l'apprentissage notamment en introduisant les

⁽⁵⁷⁾ [Plan de refondation de l'éducation prioritaire, Ministère de l'Éducation Nationale, 2014](#)

contrats d'apprentissage à durée indéterminée ou en assurant un meilleur financement de l'apprentissage pour les personnes les moins qualifiées. Le gouvernement a annoncé un plan visant à allouer 200 millions d'euros pour réintroduire, à partir de septembre 2014, une subvention de 1 000 euros par nouvel apprenti pour les entreprises comptant jusqu'à 249 salariés, et modifiant la taxe d'apprentissage en faveur des sociétés. Les employeurs seront également davantage associés à la définition des contrats d'apprentissage pour les rendre mieux adaptés aux besoins, et un statut spécifique d'apprenti sera créé. En outre, le gouvernement s'est engagé à faire passer de 40 à 60 000 le nombre d'apprentis dans les lycées professionnels. La France a accompli des progrès limités dans l'amélioration de la transition de l'école au travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées.

La France est mal classée en ce qui concerne les compétences de base et les compétences entrepreneuriales des adultes. En France, le niveau d'alphabétisation et d'aptitude au calcul des adultes dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur est parmi les plus bas de l'UE (OCDE, PIAAC 2014). L'accès à la formation tout au long de la vie est plus difficile pour les personnes âgées, les chômeurs et les personnes possédant des niveaux de compétence faibles. Par ailleurs, la France ne parvient pas à assurer les compétences entrepreneuriales propices à l'innovation, à la création d'emplois et à l'emploi indépendant. Seuls 33 % des adultes français (de 18 à 64 ans) estiment avoir les compétences et les connaissances nécessaires pour créer une entreprise, contre une moyenne de l'UE de 42 %.

La réforme de la formation professionnelle dégagera des fonds supplémentaires pour les demandeurs d'emploi et les entreprises de moins de 10 salariés, et la création d'un compte personnel de formation devrait faciliter l'accès à la formation tant pour les demandeurs d'emploi que pour les salariés. Suite au succès, en 2013, d'un dispositif offrant 30 000 places de formation spécifique aux demandeurs d'emploi dans des secteurs ayant des besoins de main d'œuvre à moyen terme, celui-ci a été étendu à 100 000 personnes en 2014 et sera poursuivi en 2015, en s'axant sur les chômeurs de longue durée.

L'incidence de la réforme de la formation dépendra de la qualité des formations proposées, de leur pertinence par rapport aux besoins du marché du travail et des ressources consacrées à orienter le dispositif en faveur des demandeurs d'emploi (qui, en 2012, représentaient 8 % seulement des dépenses de formation professionnelle) et des moins qualifiés. Dans l'ensemble, la France a accompli certains progrès dans la modernisation de son système d'enseignement et de formation professionnels.